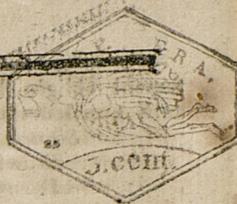


LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Floréal, an VII.



Arrivée à Turin d'un grand nombre de réfugiés cisalpins. — Arrestation dans cette ville du ci-devant prince de Carignan et de plusieurs autres ex-nobles piémontais. — Texte des lettres écrites par les membres du congrès au colonel Barbaczy, à l'occasion de l'assassinat des ministres français. — Arrêté de l'administration centrale du Mont-Blanc pour la levée des citoyens depuis seize jusqu'à cinquante ans.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Turin, du 15 floréal.

Nous sommes dans une grande incertitude. Depuis cinq jours, c'est une foule qui entre continuellement dans cette commune en venant de Milan & des autres parties d'Italie; une autre foule sort pour se rendre en France.

Nous avons ici le quartier-général depuis deux jours. A son arrivée le citoyen Musset a cessé ses fonctions & a fait fermer ses bureaux. Tout ce qu'il y avoit ici de meilleur, ainsi qu'à Milan, on l'a fait partir pour la France: les malles, les chariots, les fourgons, étoient sans nombre.

Avant-hier au soir, on avoit fait courir le bruit que les Français alloient se retirer d'ici, & qu'on avoit à craindre un pillage par les brigands du pays & par ceux venus de la Cisalpine, qui sont aussi en grand nombre. A dix heures, on battit la générale pour le rassemblement de la garde nationale, chaque compagnie à la porte de son capitaine. Pour mieux éclairer les rues, tous les habitans mirent des lanternes sur leurs balcons & leurs fenêtres. Il y eut pendant toute la nuit & le lendemain de nombreuses patrouilles; ce qui n'empêcha pas plusieurs fausses alertes d'avoir lieu. On vit avec plaisir, dans cette occasion, que la garde nationale veilloit avec soin au maintien de la tranquillité & du bon ordre.

Hier & aujourd'hui les boutiques ont été fermées: la crainte commence cependant à se dissiper, par suite des mesures prises & des assurances données par le commandant de la place & par la municipalité.

Hier soir on a publié une proclamation du général en chef, dans laquelle on remarque cette phrase: « Vous, gardes nationales turinoises, levez-vous, vous combattrez avec nous pour la défense de vos foyers. J'ordonne que vous soyez armés, & que votre organisation s'achève ». Cette proclamation a jeté un instant l'alarme parmi la garde nationale, parce qu'elle n'avoit été instituée que pour le maintien du bon ordre dans la ville & pour la garde des propriétés. Tous les officiers se sont en conséquence rassemblés ce matin & ont formellement déclaré qu'ils ne pouvoient être garans de la tranquillité publique, si on faisoit sortir ces gardes. La municipalité a donc assuré de nouveau le public que les attributions de la garde nationale ne changeront pas.

Plusieurs corps se portent à Pignerol, où est le rendez-vous général, & où se trouvent les Cisalpins & une partie de nos frères: notre nouveau commandant est le général Fiorella.

Avant-hier matin on fit l'arrestation de plus de quarante individus, la plupart ex-nobles, pour être déportés: au-

jourd'hui, on a fait partir pour la France le ci-devant prince de Carignan.

Quelques membres de notre municipalité se sont enfuis: ils sont déjà remplacés.

A L L E M A G N E.

Francfort, le 18 floréal.

La plupart des gazettes de la Souabe & de nos environs, en parlant de l'assassinat des ministres français, se bornent à raconter le fait matériel, savoir que des assassins attaquèrent successivement les ministres français, en tuèrent deux, & que le troisième laissé pour mort se sauva à la faveur de l'obscurité de la nuit, ainsi que le secrétaire Rosenstiel, les familles & la suite des ambassadeurs.

On lit dans une feuille publique les lettres suivantes:

Lettre au colonel J. R. de Barbaczy.

Rastadt, le 29 avril, à trois heures du matin.

« Vous êtes sans doute instruit du terrible événement que les ministres français, partis d'ici hier au soir sur votre sommation, après que vous leur aviez refusé l'escorte demandée, ont été attaqués tout près de cette ville, & que deux d'entre eux ont été massacrés. Nous soussignés, sommes les envoyés de divers états d'Empire, & en partie des cours les plus considérables de l'Europe, liées d'amitié avec S. M. I. R. En cette qualité, & en qualité d'hommes, nous ressentons la juste douleur qu'un événement aussi malheureux doit vous avoir causée, comme commandant des troupes impériales qui sont entrées ici. Nous avons été envoyés au congrès de paix consenti par S. M. l'empereur, maintenant rappelés par nos commettans respectifs, et nous nous disposions à partir au premier jour; mais nous ne pouvions pas plus en ce moment retarder notre départ, que l'entreprendre sans une escorte qui assure notre vie et celle de notre suite: nous devons donc vous requérir de nous accorder une escorte militaire. Nous partirons ce matin, aussi-tôt que possible, & suivant que nous pourrions avoir les chevaux nécessaires; nous partirons en deux divisions; mais nous devons vous requérir de nous envoyer par le porteur de la présente, le secrétaire de légation, M. de Jordan, une réponse tranquillissante; attendu que dans tous les cas, nous vous rendons responsable, au nom de nos cours, auprès de sa majesté impériale, tant de notre départ que de notre sûreté personnelle, & de celle de notre suite. Et comme plusieurs personnes de l'ambassade française, de même que l'ambassade ligurienne, se sont sauvés par la fuite, et sont retournés ici, nous nous croyons for-

fement obligés de vous requérir de les faire conduire, ainsi que leurs effets, par une escorte sûre.

Signé, les ministres de Prusse, de Bavière, de Danemarck, de Bavière, de Hesse-Cassel, de Darmstadt, des comtes de Wétéravie, de Nassau & de Francfort.

Réponse de M. le colonel de Baraczy.

De Gernsbach, le 29 avril.

Je suis aussi profondément pénétré de la douleur que me cause la nouvelle de l'attentat horrible, que je n'apprends en ce moment avec certitude que par votre lettre, qui a été commis sur la personne des ministres de la nation française, par des soldats pillards, à la faveur de la nuit. Soyez persuadés que, quoiqu'endurci par les nombreux combats auxquels j'ai assisté, j'ai encore un cœur sensible, qui se révolte de telles cruautés, & qui m'excite à une vengeance aussi extraordinaire que l'est le crime de ces pillards. Je donne en ce moment l'ordre à un officier, d'accorder une escorte sûre aux individus de la légation française, qui sont heureusement parvenus à se sauver, pour les conduire jusqu'au Rhin. De même je ferai arrêter, sur-le-champ, les scélérats que je dis malheureusement me convaincre, avec la plus grande affliction, avoir eu sous mon commandement pour la première fois de ma vie. Quant à ce qui regarde les autres députés, les circonstances ne me permettent point d'éloigner mes troupes de ces environs; mais je suis convaincu que personne n'aura rien à craindre: de même que je suis persuadé que jamais les assassins, qui aveuglés par l'avidité du pillage ont commis cette horreur, n'en auroient jamais eu l'idée si les ministres français avoient profité du terme de vingt-quatre heures, & n'étoient partis que de jour.

Je prie V. E. d'être aussi persuadés de mon affliction que des sentimens de considération, &c. BARACZY.

Note des rédacteurs. Cette lettre, quoique différant un peu de celle du prince Charles, ne détruit cependant en rien l'indignation qu'occasionne le simple exposé des faits. Ce sont des pillards assassins; mais ils n'ont voulu assassiner que les plénipotentiaires.

Lettre au capitaine de hussards, de Burckhardt, commandant à Rastadt.

Rastadt, le 29 avril.

« Comme la famille & la suite des ministres français se sont échappés dans cette ville, de l'attentat horrible commis cette nuit, & que ce matin, le troisième ministre français, Jean Debry, est également arrivé ici, quoique dans l'état le plus triste, les sous-signés se croient obligés de rester ici jusqu'à ce que le susdit ministre & tous les autres individus attachés aux légations française & ligurienne aient passé le Rhin. Ils prient en conséquence le capitaine commandant à Rastadt de leur donner l'assurance que, dès que l'état du ministre blessé Jean Debry, & de l'épouse du ministre assassiné Roberjot, le permettra, tous ces individus puissent partir sous l'escorte militaire de troupes de Bade pour Plittersdorff. Il s'entend, au reste, de soi-même, qu'il est libre à tous envoyés de puissances amies de la maison d'Autriche de les accompagner avec l'escorte d'un officier & deux soldats autrichiens. Les sous-signés réitérent par écrit, suivant le desir du capitaine Burckhardt, cette demande qui lui a déjà été faite verbalement, & le prient de réitérer également, par écrit, son consentement qu'il a déjà donné de vive voix ».

Signés, les ministres de Prusse, de Danemarck, de Bavière, de Bavière & de Bade.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre de Chambéry, du 20 floréal.

Nous apprenons que, le 18, le quartier-général est ressorti de Turin pour se porter en avant. On croit qu'il va s'établir à Acqui ou Tortonne. Il paroît que le général en chef, après avoir placé une garnison dans la ville de Turin, & confié la garde de la ville à l'armée citoyenne, forte de douze mille hommes, a réuni des forces disséminées dans le Piémont pour prendre une position entre Tortonne & les Appennins, à l'effet de détruire les efforts de l'ennemi, qui paroît s'être porté sur sa gauche pour empêcher la jonction, après avoir fait quelques ouvrages de défense sur sa droite, près de Verceil.

L'ambassadeur Rivaud est arrivé hier ici avec deux directeurs cisalpins. On en attend encore deux autres: le cinquième a passé du côté de l'ennemi, ainsi que le ministre des finances. On assure même que le directeur a été placé par le général Suwarow à la tête du gouvernement provisoire qu'on a établi à Milan.

On ne sauroit trop louer le zèle & les dispositions des habitans du Mont-Blanc, qui ont volé à la frontière, à la suite d'un arrêté & d'une proclamation de l'administration centrale du 16, qui ont appelé la garde nationale sédentaire depuis seize ans jusqu'à cinquante.

Colmar, le 21 floréal.

Il n'y a rien de nouveau dans nos environs; les armées sont loin de nous, à l'exception de quelque peu de troupes qui sont au Vieux-Brisack, où il y a presque tous les jours des escarmouches; mais comme l'ennemi n'a que fort peu de monde lui-même dans cette partie du Brigaw, il n'y a point d'affaires. Nous occupons deux ou trois villages en avant du Vieux-Brisack. Nous en avons brûlé deux dernièrement, parce que les habitans avoient tiré sur nous lors de la dernière retraite.

J'ai été voir moi-même, hier, les ouvrages que font les officiers du génie devant le Vieux-Brisack; on relève les fortifications qui avoient existé du temps de Louis XIV; 2,500 hommes de notre département travaillent constamment à relever les remparts, creuser des fossés, rétablir le canal où étoit l'ancien lit du Rhin, & rompre la digue qui avoit servi son cours de passer derrière le Vieux-Brisack. Quoique en général ces travaux se fassent avec assez de lenteur, on pense cependant qu'aussi-tôt la fonte des neiges qui amène la crue des eaux, un bras de ce fleuve se précipitera dans le lit qu'on lui prépare; alors le Vieux-Brisack sera une véritable île, & pourra devenir un poste important.

Strasbourg, le 23 floréal.

On commence à douter si, comme on l'avoit espéré, une espèce de congrès sera établi ici. Jusqu'ici il n'y a pas d'apparence qu'il aura lieu. Les envoyés allemands qui étoient venus ici pour conférer avec le citoyen Jean Debry, sont repartis.

Les ministres allemands, qui avoient quitté Rastadt le lendemain même du second départ de Jean Debry, se sont arrêtés pendant quelques jours à Carlsruhe, où ils ont tenu plusieurs conférences relatives à l'assassinat des plénipotentiaires français. Il a été résolu que chacun enverroit à sa cour le procès-verbal de cette terrible catastrophe. Ils ont ensuite continué leur voyage pour retourner chez eux. L.

comte de Goertz est parti pour Ratisbonne, où il est ministre prussien près la diète germanique.

Le margrave de Baden a fait faire une information judiciaire relativement à l'assassinat de nos ministres. Les quatre cochers badois qui avoient conduit les voitures, ont fait leur déposition à Carlsruhe; elle vient d'être imprimée. Il en résulte que des officiers autrichiens ont commandé les hussards qui ont commis l'assassinat.

Cet horrible attentat a fait la plus vive sensation dans toute l'Allemagne parmi le peuple & les gouvernemens; l'indignation contre ce forfait atroce y est générale.

On travaille à Mayence avec beaucoup d'activité au camp retranché qui sera établi à Hochheim, en avant de Cassel, sur la rive droite du Rhin. Des renforts sont arrivés dans ces contrées.

Toute l'armée autrichienne, dont le quartier-général se trouve toujours à Stockach, s'est mise en mouvement pour se rapprocher du Rhin. Il paroît qu'elle veut tenter un passage, près de Schaffhouse. On s'y est canonné très-vivement pendant deux jours. Cependant l'attaque infructueuse de Lucisteig, dans le pays des Grisons, & la bonne tenue de l'armée de Massena qui reçoit beaucoup de renforts, lui feront peut-être changer de plan.

Il y a toujours des troupes autrichiennes en Bavière, contre laquelle l'Autriche paroît avoir formé un plan d'envahissement.

Le quartier-général de Massena qui avoit été transféré de Zurich à Saint-Gall, vient de l'être à Mels, pour le rapprocher des Grisons. Les administrations militaires sont à Wallenstadt.

— Il passe journellement beaucoup de prisonniers autrichiens par Bâle. Un corps de troupes françaises va former un camp près de cette ville.

Le citoyen Fels, juge, & jusqu'au 15 de ce mois, président d'une section de notre tribunal civil, a été nommé commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département du Bas-Rhin.

PARIS, le 26 floréal.

— Le citoyen Blaque, défenseur officieux de l'ex-général Championnet, est arrivé hier à Paris; il vient demander au directoire de fixer un autre lieu pour la réunion du conseil de guerre destiné à juger Championnet qui doit être maintenu à Briançon.

— Le citoyen Sagret a consenti à céder aux comédiens français le bail du théâtre de la République, rue de la Loi. Ils en feront l'ouverture dans les premiers jours de prairial.

— Le 23 de ce mois, le citoyen Lezean, agent en chef de l'armée d'Helvétie, s'est tiré un coup de pistolet chargé de deux balles qui lui sont restées dans la tête. Il n'est pas mort, & il a été porté à l'hospice de l'Unité.

— L'administration centrale de la Seine, a suspendu l'exécution de son arrêté du 2 de ce mois, concernant la location générale des halles & marchés, & autres emplacements de la commune de Paris.

— Aymar, ex-commissaire civil à Turin, écrit de Chambéry le 19: « Il a fallu repasser le Mont-Cenis avec les autorités françaises, le corps législatif & le directoire de la république cisalpine. J'ai donné à dîner à l'un des directeurs & à plusieurs députés cisalpins avec du fromage & des œufs, sur le sommet des Alpes, au nom du directoire exécutif de la république française. Nous avons eu au courage invincible & au triomphe assuré des amis de la liberté ».

— Le canton de Looerist, département de l'Escaut, vient d'offrir un spectacle intéressant. Son contingent pour le complément des 200,000 hommes étoit de 49: à peine l'eut-on proclamé, que 49 jeunes gens se présentèrent de bonne volonté, & partirent pour se rendre au dépôt à Gand. Ils arrivèrent dans cette ville accompagnés des administrateurs de leur canton, en écharpe, & d'une musique nombreuse. Ils se promenerent en triomphe & dansèrent gaiement autour de l'arbre de la liberté.

— Soixante brigands ont attaqué dernièrement une voiture chargée de soixante mille francs, allant d'Avranches à Grandville. Dès le premier moment, le conducteur sauta dans la voiture, fouetta les chevaux, & tandis que l'escorte, consistant en quinze hommes, arrêtoit les brigands, il arriva au galop à Sertilly, & se met, au nom de la loi, sous la responsabilité du corps de-garde. On sonne le tocsin: un exprès est envoyé à Grandville. La force armée arrive, & achève de mettre en fuite les brigands, sous l'effort desquels les quinze hommes d'escorte étoient prêts de succomber. Tout a été sauvé.

— Le 7 floréal, la caisse des recettes des arrondissemens de Bressuire & Parthenay (Deux-Sèvres), escortée par cinq dragons & un gendarme, a été arrêtée vis-à-vis le château de Meilleraie, situé sur la route de Parthenay à Saint-Maixent, & volée par quarante brigands masqués & armés de fusils. L'escorte surprise, & trop faible d'ailleurs, n'a fait aucune résistance. Les brigands se sont partagés une somme de 90 mille francs. L'opération faite, ces scélérats ont donné aux dragons 50 francs en sous, pour boire à leur santé, & les ont renvoyés désarmés. Ils ont retenu le gendarme: on croit qu'ils l'auront massacré.

— On écrit d'Aix, en date du 12 floréal, que depuis plus de six mois cette ville & ses environs sont en proie à des brigands qui volent & assassinent, sans que la vigilance active des autorités constituées puisse parvenir à les découvrir. Personne n'ose plus paroître dans les rues, le soir après neuf heures.

— On a publié à Vienne, le 11 floréal, le rapport officiel de la prise de Bressia, & de la capitulation de la citadelle le 2 floréal.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Extrait d'une lettre adressée au ministre de la guerre par le commissaire du directoire près l'administration centrale d'Eure et Loire, en date du 19 floréal.

Les conscrits du canton de Gallardon, dont le départ étoit fixé pour le 25, se sont réunis dès le 19 & ont demandé, avec instance, qu'on leur délivrât une route pour Strasbourg; afin, disent-ils, de se mesurer plutôt avec les ennemis de la république.

Cet enthousiasme est partagé par un grand nombre de leurs camarades.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

Séance du 26 floréal.

Berlier a la parole pour un rapport sur les moyens de faire face aux dépenses que le moment exige; il ne dissimule pas que de grands abus ont eu lieu. D'après l'incomplet où se sont trouvées les armées de la république, croiriez-vous, dit-il, citoyens représentans, qu'au mois de vendémiaire dernier, avant l'appel des conscrits & aux requi-

sitionnaires, dans ce mois que les tableaux indiquent comme le plus faible des hommes présents sous les armes, la solde ait été comptée sur le pied de 437 mille hommes, sans y comprendre l'armée d'Egypte, ni celle employée dans la république batave? Croiriez-vous que, pour compléter la remonte de 68 mille hommes de cavalerie, il ait fallu tout récemment s'occuper de l'achat de 40 mille chevaux? Y eut-il jamais désorganisation pareille?

Représentans du peuple, votre commission, indignée d'un pareil état de choses, se croiroit coupable, si elle ne vous proposoit pas de demander au directoire des instructions officielles, afin de stimuler sa justice, d'éclairer la vôtre, & de bien signaler l'auteur de tant de maux. Mais sur les abus, ajoutez le rapporteur, le conseil n'a que le pouvoir de les rechercher & de les punir; il faut aussi songer au présent & à l'avenir. Les besoins sont réels, les circonstances impérieuses; il faut y pourvoir.

Le rapporteur propose d'abord un projet d'arrêté portant qu'il sera fait un message au directoire exécutif, pour lui demander des instructions détaillées sur la gestion du ministre Scherer.

Aux voix, s'écrie-t-on de toutes parts.

Le projet d'arrêté est mis aux voix & adopté à l'unanimité.

Berlier présente un second projet, portant qu'il sera fait sur le traitement, indemnité & remises des fonctionnaires publics & employés civils, une retenue de 5 pour cent sur les premiers trois mille francs, & 10 pour cent sur le surplus.

Il n'est rien dérogé aux loix existantes pour les traitemens au-dessous de 3000 fr.

La retenue aura lieu sur le traitement des membres du corps législatif, des directeurs, des ministres.

Aux voix, crie-t-on: aux voix.

Le projet de résolution est également adopté à l'unanimité.

Berlier présente divers autres projets de résolution qui seront imprimés & discutés demain.

Ils portent en substance qu'il sera ajouté un décime par franc au principal de la contribution foncière; une augmentation proportionnelle sera faite à la contribution personnelle; la dernière taxe sur les portes & fenêtres sera doublée; le port de lettres sera d'une moitié en sus; diverses bonifications seront faites à l'enregistrement & au timbre. Le produit du tout est estimé cinquante millions.

Le conseil statue sur diverses élections.

Poplain-Grandpré fait, sur l'organisation de la trésorerie, un rapport dont le conseil ordonne l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 26 floréal.

Le conseil approuve deux résolutions; la première transfère en la commune de Saint-Pol le siège du tribunal de police correctionnelle établi en la commune d'Hesdin, département du Pas-de-Calais; la seconde autorise la commission administrative de l'hospice de Lille à faire l'échange d'une maison contre des parts de terre.

On donne lecture d'une adresse souscrite par 200 citoyens de Grenoble, qui, en peignant l'état où se trouve l'armée d'Italie, accuse de ses maux & de ses revers, l'ex-général Scherer, d'abord comme ministre, ensuite comme

général. Cet homme, aussi inepte qu'il est lâche, disent ces citoyens, se trouvoit caché dans une ferme lors de la bataille du 16 germinal, & il n'en sortit qu'au moment où le général d'artillerie fit canonner la ferme où il croyoit que se trouvoit un parti ennemi. Ce même Scherer, en passant à Chambéry pour aller rétablir sa santé à Paris, a eu la bassesse d'écrire à l'adjudant-général Heibin, de pourvoir à sa sûreté qu'il disoit menacée.

On demande l'impression. Huguet s'y oppose. Le conseil, dit-il, ne doit recevoir que du directoire, des nouvelles de politique ou de guerre.

Marbot pense qu'on ne doit point repousser des instructions que les citoyens ont le courage de donner, dans un moment où les journaux s'interdisent de parler du plus petit échec dans la crainte de semer l'alarme. Il demande l'impression.

Regnier s'y oppose. Il craint qu'en imprimant une adresse faite par des hommes de parti, sous les couleurs du patriotisme, on invite ainsi tous les hommes de parti à prouder part aux affaires de la république.

Le conseil passe à l'ordre sur l'impression.

Une nouvelle discussion se rengage sur le renvoi au directoire.

Huguet le considère comme une approbation donnée à l'adresse.

Citadella regarde le renvoi comme un simple avertissement donné au directoire de vérifier des faits d'autant plus importants, qu'il s'agit d'empêcher les Autrichiens de mettre le pied sur le territoire français.

Le conseil ordonne le renvoi.

Sur le rapport de Crelet, il rejette pour vice de rédaction une résolution du 14 floréal, relative au transfert de la dette publique.

Bourse du 26 floréal.

Amsterdam 61 $\frac{3}{4}$, 62 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.
Idem cour. 57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{3}{8}$.	Tiers cons. 10 f. 63 c., 50 c.
Hambourg 195, 192.	Bons $\frac{3}{4}$ 1 f. 4 c., 1 c.
Madrid	Bons $\frac{1}{2}$
Mad. effec. 15 f., 14 f. 62 c.	Bons $\frac{1}{4}$
Cadix	Bons des 6 der. mois de l'an f.
Cad. effect. 15 f., 14 f. 62 c.	80 f. 50 c., 63 c.
Gènes 99, 97.	Action de 50 fr. de la caisse
Livourne 107, 106.	des rentiers 15 f.
Bâle 1 b., pair.	Or fin 106 f.
Lausanne $\frac{1}{4}$ p.	Lingot d'arg. 50 f. 75 c.
Milan 53.	Portugaise 97 f. 63 c.
Genève	Piastre 5 f. 43 c.
Lyon pair 20 j.	Quadruple 25 f.
Marseille pair 20 j.	Ducat d'Heil. 23 f. 75 c.
Bordeaux pair 20 j.	Guinée 25 f. 50 c.
Montpellier pair 20 j.	Souverain 75 f. 13 c.

Esprit $\frac{3}{4}$, 380 à 390 fr. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 300 f. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 330 f. — Huile d'olive, 1 fr. 10 c. — Café Martiniq., 3 f. 45 à 50 c. — Café Saint-Domingue, 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'auvers, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre de Marc., 1 f. à 1 f. 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sid., 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.